



TRANSPARENCY MAROC

الجمعية المغربية لمحاربة الرشوة

L'Indice de perceptions de la corruption 2005 de Transparency International

Enlisement du Maroc dans la corruption

Les résultats de l'indice de la perception de la corruption (IPC) 2005 viennent d'être publiés. Pour le Maroc, les études ont été réalisées par 8 organismes indépendants et sur la base de sondages effectués auprès des milieux d'affaires, des analystes de risques-pays, des diplomates et des universitaires. En 2005, le Maroc occupe la position 78 parmi 158 pays et obtient la note moyenne de 3,2 point sur 10, dans l'échelle de la transparence (pour les 8 études cette note varie de 2.9 à 3.5). Il occupe le même rang que des pays comme le Sénégal et le Sri Lanka.

L'évolution du classement du Maroc au cours des dernières années n'a cessé de s'aggraver en passant de la position 45 en 1999, 37 en 2000, 52 en 2002, 70 en 2003, 77 en 2004 pour « consolider » sa position cette année au rang 78. Cet enlisement du Maroc dans le classement de l'IPC, au cours des dernières années, est très préoccupant, d'autant plus que la note du Maroc qui était loin d'être satisfaisante avec 4,1 points en 1999 (4,7 en 2000) a reculé à 3,2 points

Face à ces données, il est urgent que les pouvoirs publics saisissent la gravité de la situation et ses implications néfastes sur l'accès et la qualité des services publics, l'économie, l'emploi, le niveau d'attractivité économique et l'image du Maroc. La corruption n'est pas une fatalité. D'autres pays ont pu la combattre et sortir de situations endémiques comparables de corruption. Tel est le cas de Singapour et de Hong-kong respectivement classés au 5^{ème} et 15 rang de l'IPC en 2005 et qui sont souvent donnés comme exemple à suivre en matière de volonté politique de lutter contre ce fléau. Aujourd'hui comme hier, Transparency Maroc estime que face à la corruption, nous avons tous un rôle à jouer, même si la responsabilité première incombe aux pouvoirs publics.

Le renversement de la tendance est possible. Il nécessite une volonté concrète et réelle traduite en mesures concrètes pour :

- Assurer l'indépendance du système judiciaire et l'effectivité de la loi ;
- Mettre en œuvre le principe de l'obligation de rendre compte à tous les échelons et les rouages de l'Etat ;
- Garantir le respect des droits par l'efficacité de recours immédiats ;
- Donner suite aux différentes affaires révélées à l'opinion publique et dépasser les situations d'impunité.

Transparency Maroc considère qu'il est urgent que les pouvoirs publics ratifient la Convention des Nations-Unies de lutte contre la corruption – signée en décembre 2003 par notre pays - et de mettre en œuvre, de manière concertée toutes ses dispositions. En particulier, celle de se doter d'une agence de lutte contre la corruption bénéficiant de missions et d'une assise juridique claires, de l'indépendance sur le plan des moyens humain, financiers et matériels, gages de son efficacité et crédibilité.

Transparency Maroc insiste sur l'urgence de l'élaboration d'une stratégie nationale avec l'adhésion et la participation des citoyens et tous les acteurs ainsi que la mise en œuvre concertée du plan d'action de lutte contre la corruption proposé par le gouvernement en juillet 2005.

Le Bureau Exécutif